

Les SIST : un acteur essentiel de la promotion de la prévention du risque routier auprès des TPE PME

- **Le SIST : un acteur déjà présent mais avec de nouvelles compétences**
- **Sécurité routière et prévention du risque routier : deux approches complémentaires**
- **TPE-PME**



Les enjeux de la prévention du risque routier

Offre de service collective

Offre de service individualisée

Le Risque routier professionnel ...

Un risque transversal, souvent mal appréhendé

Sur l'espace public

Ambiguïté de l'activité de conduite

Ambiguïté du statut du véhicule



Le Risque routier professionnel ...

Un risque caractérisé par sa gravité

Première cause d'accident mortel lié au travail

Moins de 10% des accidents avec arrêt

+ de 5 millions de journées perdues

Quelles conséquences pour l'entreprise ?



H

• Humaines

F

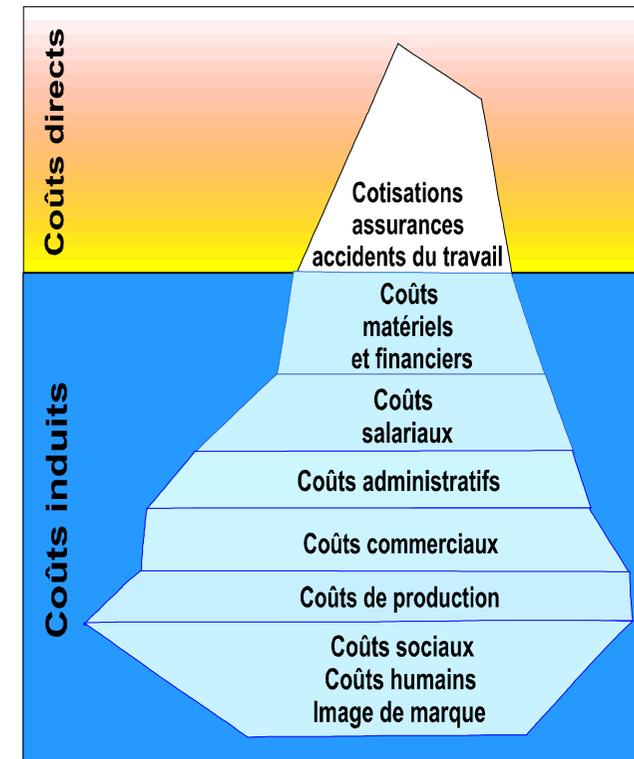
• Financières

P

• Pénales

Des conséquences humaines et financières

- Quelques coûts identifiés (AT/MP, assurances...)
- Des coûts « cachés » découverts par la suite
- Crédibilité commerciale de l'entreprise : des coûts difficilement chiffrables



Responsabilité de l'employeur

- **Obligation de sécurité de résultat envers le salarié**

Obligation de sécurité



- **Responsabilité pénale en tant qu'auteur indirect d'une faute qualifiée**
- La violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité : mise en danger délibérée d'autrui
- La faute caractérisée qui expose le salarié à un risque d'une particulière gravité qu'il ne peut ignorer

Responsabilité pénale



- **Reconnaissance de la faute inexcusable**
- Indemnisation des préjudices subis du salarié victime d'un accident du travail

Responsabilité civile



Responsabilité du salarié

- En tant que conducteur d'un véhicule sur l'espace public, le salarié :
 - doit respecter le Code de la route,
 - engage sa responsabilité pénale
 - s'il occasionne un dommage corporel grave



La responsabilité pénale du salarié ne dégage pas le chef d'entreprise de sa responsabilité pénale

Démarche de prévention du risque routier



- **Evaluer le risque**

- 1 Eviter le risque
Réduire le risque

2

4 axes de management

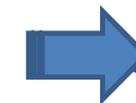
Organisation des déplacements

Choix et Entretien des Véhicules

Maitrise des communications

Gestion des compétences

3



Plan d'action



Organisation des déplacements

Choix et Entretien des Véhicules

Maîtrise des communications

Gestion des compétences

OFFRE DE SERVICE COLLECTIVE



Un outil pour se positionner

- **Construction par des experts d'une grille de positionnement de l'entreprise dans la maîtrise du risque routier**
 - Service prévention de la CRAMIF
 - Référents des SIST d'Ile de France
 - DIRECCTE
- **A l'usage des SIST pour leurs adhérents**
- **Objectifs :**
 - Faire progresser l'entreprise vers une meilleure maîtrise du risque routier
 - Positionner l'entreprise vis-à-vis des 4 axes de management du risque routier
 - Proposer des actions de prévention dans un plan d'action

Composantes de l'outil

Organisation des déplacements

- Règles organisationnelles visant à réduire l'exposition des salariés
- Gestion des temps de déplacement
- Moyens mis à disposition pour la préparation des missions

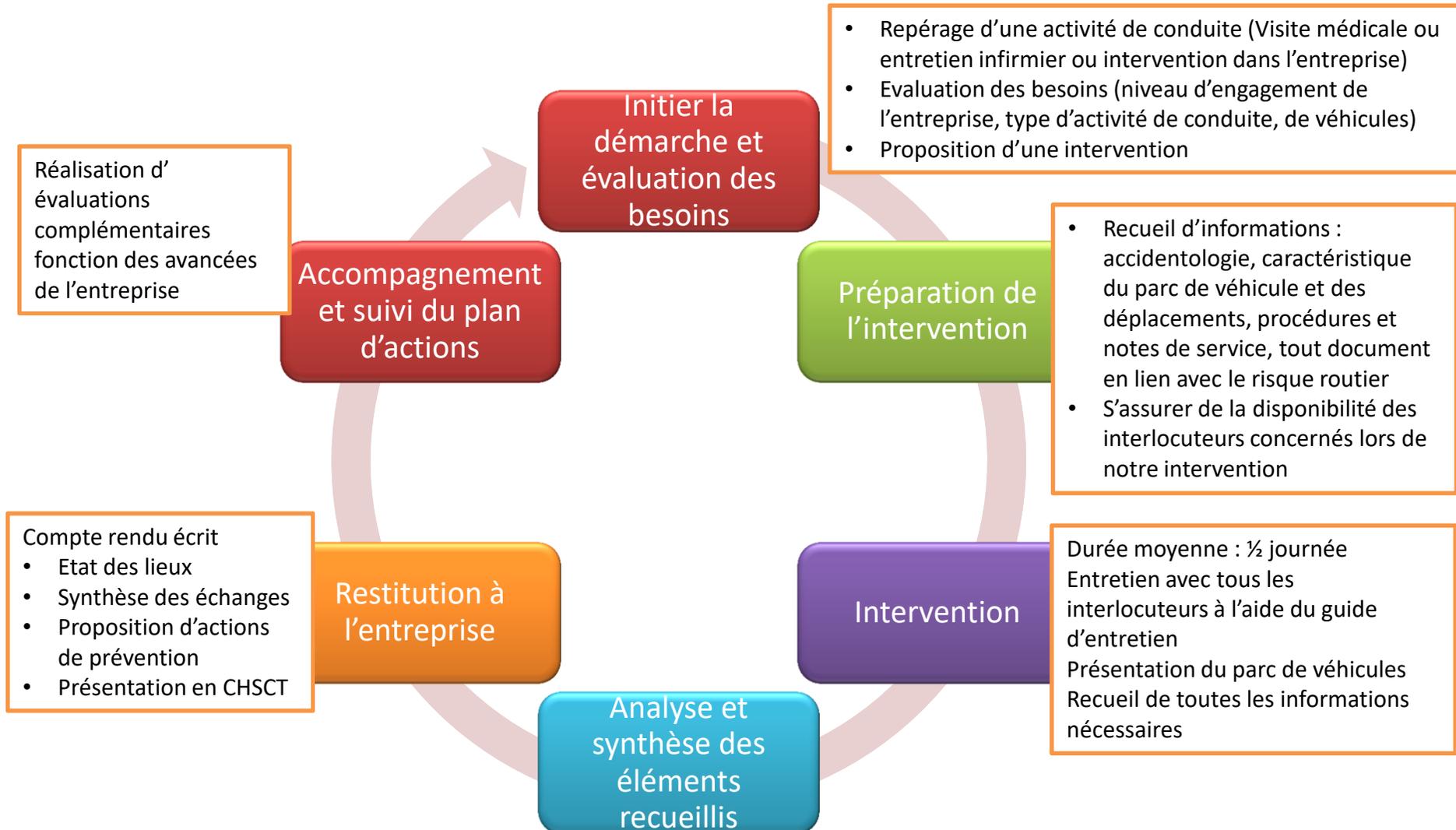
Véhicules

- Choix des véhicules
- Equipement des véhicules
- Entretien des véhicules
- 2 cas particuliers : *VUL / Deux roues*

Communication et compétences

- Protocole de communication
- Gestion des compétences à l'embauche
- Gestion des compétences en activité

Démarche d'intervention



OFFRE DE SERVICE INDIVIDUALISÉE

CAS D'INTERVENTIONS EN ENTREPRISE

Présentation de l'entreprise

Intitulé de l'activité : Commerce de gros - Soudage, photovoltaïque, charge de batterie

Code NAF : 4669B

Code risques : 516KB

Effectif de l'entreprise : 69

Nombre de salariés concernés par l'action : 33

Poste de travail	Effectif	véhicule	Rayon d'action	Temps de conduite quotidien	Fréquence
Commerciaux	17	VL	Fonction des zones géographiques	2 à 3h / jour en moyenne	journalière
Techniciens	15	VUL	Affectation à une agence	2 à 3h / jour en moyenne	journalière

Contexte d'intervention

- **Sollicitation du médecin du travail par l'entreprise**
- **1 entretien en 2015 :**
 - 2h d'entretien avec les personnes compétentes sur le risque routier : Qualité, Direction, assistante, ...
 - Réalisation d'un CR avec propositions de solutions pour un plan d'action
 - Définition d'un plan d'action et de pilotes des actions

Engagement de la Direction dans la mise en place du plan d'action

- **1 nouvel entretien en 2017 pour voir l'avancement de l'entreprise et la progression**
 - 1h d'entretien
 - Rédaction d'un CR supplémentaire avec intégration des actions menées depuis 2015
 - Proposition d'actions supplémentaires sur les axes non traités par l'entreprise

Organisation des déplacements

Constat initial

- Connaissance des métiers se déplaçant
- Pas de visibilité sur les déplacements des salariés
- Mise à disposition des moyens de planification
- Les itinéraires sont préparés par les commerciaux et les techniciens. Le temps de préparation est intégré au temps de travail.
- En cas d'aléas, la gestion est partagée entre l'entreprise et le salarié, mais cette organisation n'est pas formalisée
- Carte affaire incluant le carburant, le stationnement, les péages, ...
- Découchés pris en charge sur note de frais → non formalisé et n'est pas rendu obligatoire en fonction de la distance ou du temps de travail sur le secteur.

Proposition d'actions

- Formaliser une politique de gestion des déplacements pour mission : livret salariés itinérants avec les règles, les procédures, les documents, les informations de prévention
- Analyse du nombre de km parcourus et temps de conduite associé
- Favoriser l'échange de pratiques entre commerciaux et techniciens visant à réduire et optimiser les temps de déplacements lors des missions

Organisation des déplacements

Constat complémentaire

- Création d'un livret du salarié conducteur), socle référent d'une véritable politique de gestion du risque routier

Actions planifiées

- Considérer le véhicule personnel comme un outil de travail à part entière : critères d'assurance, entretiens des véhicules, ...

Actions envisagées

- Échange de pratiques entre collaborateurs

Véhicules

Constat initial

- Véhicule VL pour transport de charges sans arrimage
- Véhicules gammes business
- LOA 3 ans 120 000 km
- Réflexion selon le coût
- Flotte de véhicule plutôt bien entretenue mais principalement entretien constructeur
- Evaluation des besoins selon la perception de l'encadrement

Proposition d'actions

- Adapter les véhicules à l'activité (préférer un VUL plutôt qu'un VL pour le transport de charges)
- Intégrer dans un guide conducteur les modèles de véhicules et préciser les usages
- Rédiger un cahier des charges avec le loueur
- Intégrer la boîte automatique dans le cahier des charges
- Réaliser le suivi des entretiens des véhicules

Véhicules

Actions réalisées

- Rédaction cahier des charges et évaluation des besoins selon questionnaire des salariés
- Signature d'une attestation à la remise du véhicule
- Le guide du conducteur précise les modalités d'entretien des véhicules
- Un train de pneus, au moins, est inclus dans les contrats avec le loueur, changement ou montage de pneus hiver : contrat négocié
- Désignation d'une personne ressource
- Présence d'un contrat d'entretien avec carte full services
- Formalisation des remontées d'incident (carnet de suivi)

Action non réalisée

- L'insertion de la boîte automatique dans le parc de véhicule sera réfléchi en fonction du coût et des prochains chiffres d'affaire

Communication et compétences

Constat initial

- Les clients appellent les itinérants sur leur téléphone
- Véhicule équipé de Bluetooth
- Téléphoner au volant n'est pas strictement interdit
- Pas de vérification des permis en activité, uniquement à l'embauche
- 3 mois de tutorat pour les nouveaux embauchés pour comprendre le métier

Proposition d'actions

- Protocole de communication
- Interdiction du téléphone au volant
- Organisation des appels de façon à les filtrer avant d'arriver à l'itinérant
- Mise en place de plages horaires d'appels pour l'interne
- Vérification des permis et attestation sur l'honneur
- Sensibilisation des salariés par le SIST
- Audit de conduite et accompagnement en mission avec grille repère lors des 3
22/01 mois de tutorat

Communication et compétences

Actions réalisées

- Interdiction de téléphoner au volant inscrite dans le guide conducteur et dans le règlement intérieur
- Suivi des pertes de points de permis avec dénonciation
- Attestation sur l'honneur permis
- Réalisation d'une sensibilisation par le SIST

En cours de réflexion

- Organisation pour limiter les appels aux itinérants
- Travail sur la communication d'agendas partagés pour connaître les disponibilités des itinérants
- Protocole de communication avec rappel des règles pour les appelants et les appelés : objectif de réduction des communications téléphoniques au volant
- Audit de conduite

CAS D'INTERVENTIONS EN ENTREPRISE

Présentation de l'entreprise

Intitulé de l'activité : service de soins à domicile

Code NAF : 8559B

Code risque : 801ZA

Effectif de l'entreprise : 37

Nombre de salariés concernés par l'action : 30

Poste de travail	Effectif	véhicule	Rayon d'action	Temps de conduite quotidien	Fréquence
Aide soignant	23	Véhicules légers personnels	30 km autour du siège de l'association	1h30	Déplacements pluriquotidiens (10 patients/jour)
Infirmier	7			02h00	Déplacements pluriquotidiens (14 patients/jour)

Contexte d'intervention

Adhérent motivé à l'origine par le souhait de sensibiliser ses salariés au risque routier.
Le diagnostic du risque routier a finalement permis d'aller plus loin, au-delà de cette action

- **1 entretien initial en 2016**
 - 2h d'entretien avec les personnes concernées par le RR : gérante, aide soignante, infirmière
 - Réalisation d'un CR avec propositions d'amélioration dans un plan d'action
- **1 entretien complémentaire en 2017 pour mesurer l'avancement de l'entreprise et sa progression**
 - 1h d'entretien
 - Mise en évidence dans le CR des modifications et actions menées
 - Accompagnement dans la mise en œuvre progressive du plan d'actions, suivi

Organisation des déplacements

Constat initial

- Conscience du risque routier : *concertation des salariés sur l'organisation du travail (planning tournant, sectorisation, dimensionnement des tournées), communication orale +++ , temps de conduite et de pause évalués et intégrés au temps de travail*
- Utilisation d'un boîtier électronique pour la gestion des missions (*planning, transmissions sur le patient, adresse avec plan, kilométrage, traçabilité et suivi d'activité, ...*)
- Problèmes de stationnement
- 1 ressource interne référente et disponible pour aider les itinérants en cas d'aléa

Proposition d'actions

- Considérer le véhicule personnel comme un outil de travail à part entière : modalités d'assurance, entretiens des véhicules, ...
- Formaliser les consignes orales par écrit, dans un livret du salarié conducteur, socle référent d'une véritable politique de gestion du risque routier
- Prévoir le remboursement des frais de stationnement
- Envisager de négocier un accord de stationnement avec les collectivités territoriales
- Organiser des ateliers pratiques en rapport avec le risque routier (exemple : comment repérer un pneu usé ? »)
- S'intéresser et tracer la sinistralité sur la route

Organisation des déplacements

Constat complémentaire

- Politique de déplacement formalisée par écrit (règles de fonctionnement régissant l'organisation des déplacements)
- Remboursement des frais de stationnement par note de frais
- Mise en place du signallement systématique et enregistrement de la sinistralité
- Mise à jour du Document Unique pour l'évaluation du Risque Routier

Actions envisagées

- Prévoir un temps dédié sur le temps de travail pour effectuer l'entretien courant du véhicule
- Organiser des ateliers prévention du RR

Actions non retenues

- Souscrire une assurance collective pour les véhicules utilisés dans le cadre des missions

Véhicules

Constat initial

- Véhicules personnels utilisés pour les missions
- Pas de visibilité sur le parc des véhicules
- 4 VL de société à disposition en cas de panne d'un véhicule personnel, sauf pour les permis probatoires

Proposition d'actions

- Informer les salariés et suivre l'état de l'entretien général et courant des véhicules personnels utilisés en mission
- Inciter les salariés à réaliser périodiquement l'entretien courant (partenariat garage, équipements sur place, campagne de vérification, traçabilité, ...)
- Revaloriser la prime annuelle concernant les véhicules (tenant compte de l'usure, frais d'assurance et d'entretien)
- Faciliter l'accès financier à l'achat d'équipement (ex : pneu) ou pour l'acquisition d'un nouveau véhicule (prêt à taux zéro, avance sur salaire, prix négocié)

Véhicules

Actions réalisées

- Sensibilisation des salariés (accompagnement du SIST)
 - sessions collectives d'informations
 - politique de déplacements formalisée et remise aux salariés

Actions planifiées

- Suivi des contrôles techniques des véhicules
- Vérification de l'entretien courant
- Le livret d'accueil en cours de rédaction avec un chapitre spécifique pour le salarié conducteur (notamment sur l'importance et le contenu de l'entretien courant)

Actions non retenues

- Partenariat avec un garage
- Le coût financier que représente les autres propositions de prévention freine la structure pour envisager pour le moment d'autres améliorations

Communication et compétences

Constat initial

- Appels internes courts, réguliers, non urgents reçus via le boîtier
- Indication orale « ne pas répondre au téléphone en situation de conduite »
- Vérification des permis de conduire, attestation d'assurance et carte grise à l'embauche
- Le contrat de travail stipule que le salarié doit informer l'employeur en cas de perte de permis
- Groupe de travail en cours sur un tutorat des nouveaux collaborateurs

Proposition d'actions

- Mettre en place la vérification périodique de la validité des permis
- Création d'un protocole de communication
- Sensibiliser le personnel itinérant au risque routier (action à diversifier et à recycler périodiquement)
- S'informer et suivre l'état, l'entretien et l'équipement des véhicules dès l'embauche
- Questionner sur les besoins éventuels en formation liés à la conduite (stage de conduite sur route mouillée, gestion du stress au volant, changer une roue, ...)

Communication et compétences

Actions réalisées

- Suivi de la validité des permis de conduire
- Sensibilisation des salariés par le SIST (distractions au volant)
- Formalisation de l'interdiction d'utilisation du téléphone/boitier au volant pour une communication orale et/ou écrite
- Rappel fait aux salariés de ne pas communiquer leur numéro d'appel aux patients

Actions planifiées

- Ajout au livret d'accueil d'une partie sur le risque routier pour sensibiliser dès l'embauche et afficher ce thème comme une préoccupation et une priorité

Actions en cours de réflexion

- Réunion d'échanges de pratiques pour la rédaction d'un protocole de communication adapté à l'activité et à la réalité du terrain (proposition d'accompagnement du SIST)

LA RÉFÉRENCE EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS





- **Organisation des déplacements**

- 80% des entreprises structurées autour d'une politique de gestion des déplacements basée uniquement autour du remboursement des frais de déplacement, voir d'une complète autonomie des salariés
- 70% méconnaissent l'activité réelle de conduite de leurs salariés



- **Véhicules**

- Des disparités plus prononcées entre les entreprises
- Flottes / Véhicules personnels
- Plutôt bien équipés lorsque les équipements sont de série mais pas forcément adaptés aux métiers
- Entretien constructeur / entretien courant



- **Communications/Compétences**
 - Des marges de progression significatives
 - Protocole de communication
 - Maintien des compétences à l'embauche variable selon les métiers
 - Maintien des compétences en activité rarement organisé



Conclusion

- **Les SIST sont des vecteurs de promotion du risque routier et permettent de mobiliser les entreprises**
- **Animation d'un réseau de partenaires et capitalisation de données**
- **Prospective vers des outils à construire pour les entreprises et les partenaires**
- **Actions vers et avec les branches professionnelles pour des secteurs d'activité identifiés**

MERCI DE VOTRE ATTENTION